



**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le seize février deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José Toullec, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José Toullec

M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

## **DEL23.02.2024-001 : Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, il appartient, comme chaque année, au Conseil municipal, de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent ce qui sera affiché dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la Commune.

Il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal le 5 avril prochain.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2024 ;

**Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024 organisée en son sein.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**

**COMMUNE DE BANNALEC****RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024****ELEMENTS DE CONTEXTE****Préambule**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle du calendrier financier des communes. Il est prévu par le deuxième alinéa de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées au règlement intérieur [...]* ». Par ailleurs, le rapport adressé au conseil à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune. La production de ce rapport constitue une condition de légalité de l'adoption du budget.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire.

Le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant à l'assemblée délibérante les informations permettant à ses membres d'exercer de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

**I – Eléments de contexte national et international**

Source : Caisse d'Epargne – Support à la préparation de votre DOB – Janvier 2024

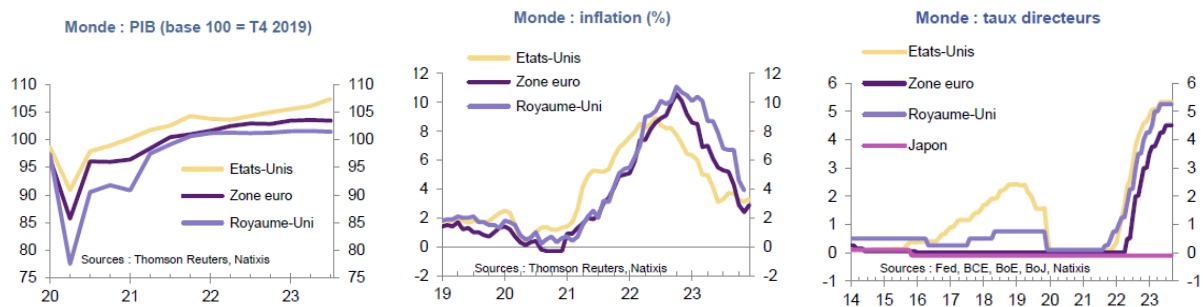
**A. Monde : une croissance modérée en 2023**

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022<sup>1</sup>, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. La baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve

<sup>1</sup> Quatrième trimestre (T) de l'année 2022.

fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.



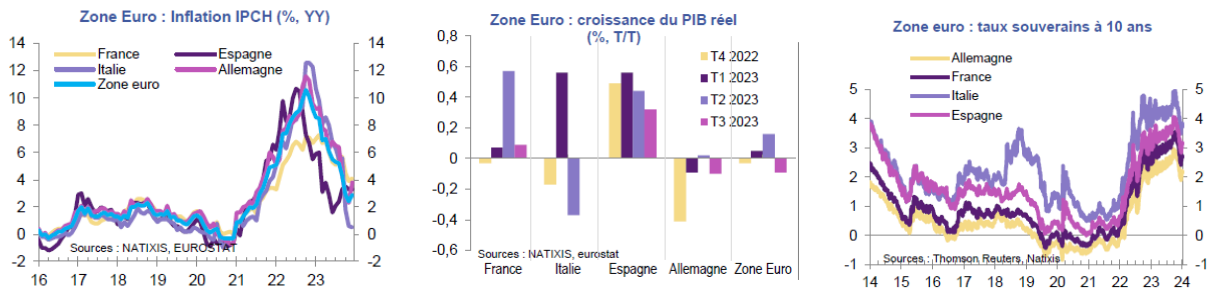
### B. Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.





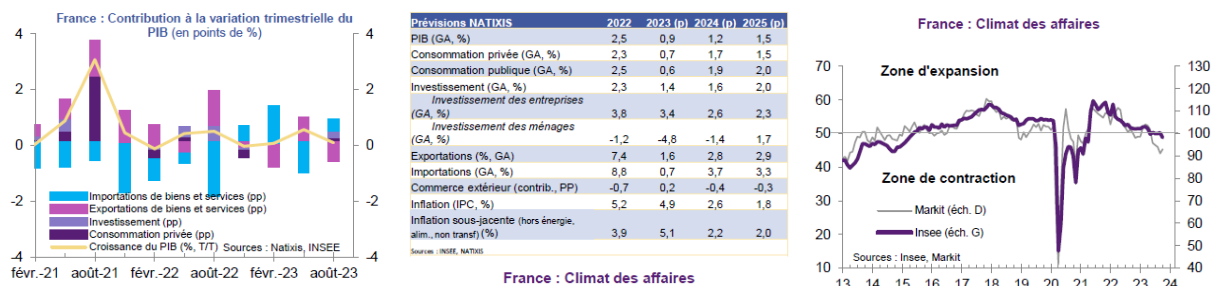
**C. France : la croissance est plus résiliente qu'attendu**

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative T3 2023, à -0,1% T/T et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse. L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

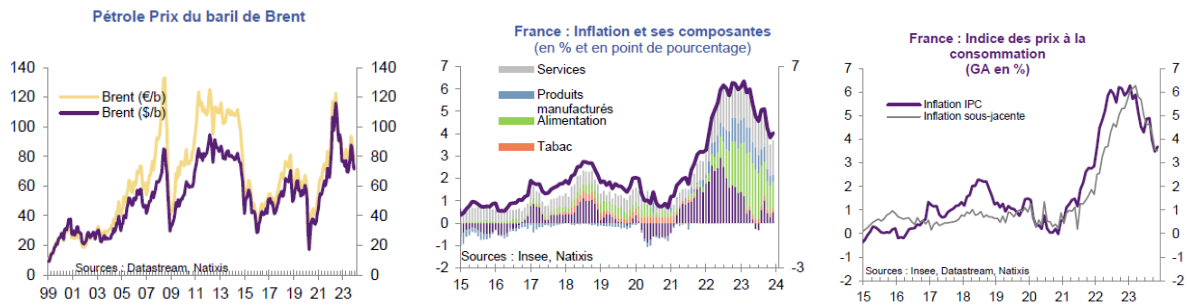


**D. France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre**

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité. Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.



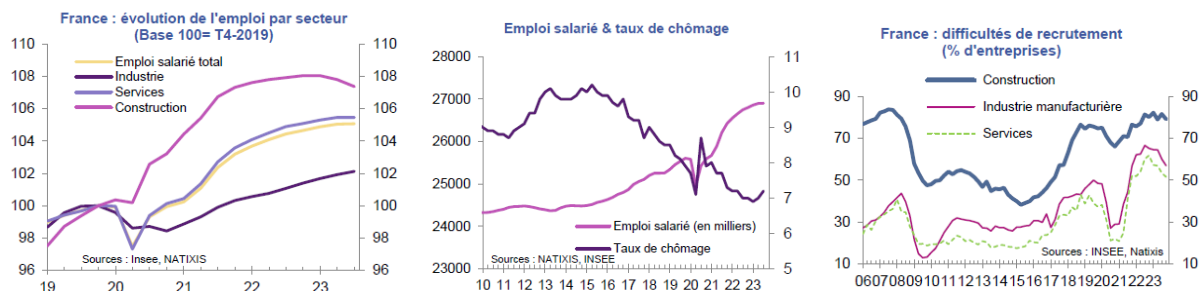
### E. France : les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8% au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit + 207 000 emplois) et dépasse de 4,8% son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.

En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+ 0,8 point à 42,9%).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.



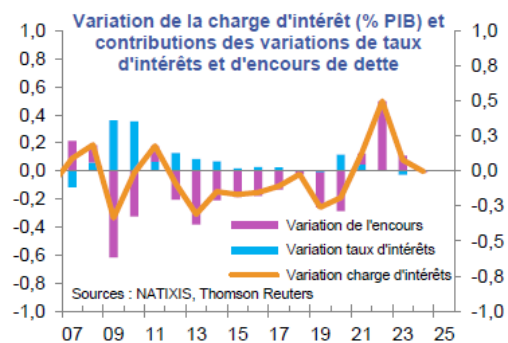
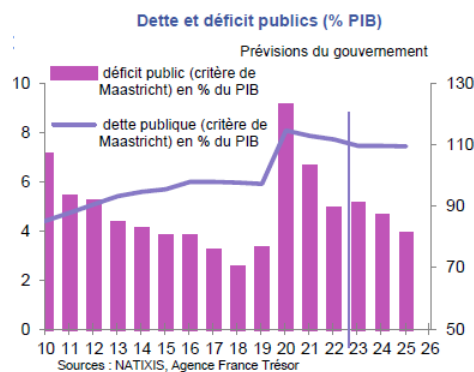
## F. France : le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.



## II – Principales mesures de la loi de finances pour 2024

Source : Sénat.

### A. La dotation globale de fonctionnement

Initialement fixée à 220 millions d'euros, la hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2024 sera finalement de 320 millions d'euros et centrée sur la péréquation. En effet, elle est répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 millions d'euros), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 millions d'euros) et la dotation d'intercommunalité (30 millions d'euros).

Le 22 novembre dernier le Président de la République a confié au comité des finances locales (CFL) la mission de réformer la DGF. Sans attendre sa lettre de mission, le CFL a tenu une première réunion à ce sujet en janvier 2024.

### B. Augmentation de la taxe foncière en 2024

La taxe foncière, dont le mode de calcul suit l'inflation devrait augmenter (hors effet taux) de 3.9% en 2024. En effet, depuis la loi de finances pour 2023, son évolution est liée à celle des prix à la consommation harmonisée (ICPH) de novembre à novembre.

#### C. Ajustement de la répartition des dotations de péréquation communales

La loi de finances pour 2024 modifie les critères d'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR). Cette fraction est attribuée aux 10 000 premières communes classées selon un indice synthétique composé du potentiel financier par habitant (70%) et du revenu par habitant (30%). La loi de finances prend en compte le revenu par habitant, non plus du dernier exercice, mais de la moyenne des trois derniers exercices, ce qui devrait réduire de 15% le nombre de communes entrant ou sortant de l'éligibilité à la fraction cible de la DSR.

#### D. Aménagement de la fiscalité des logements sociaux

Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, la LFI exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. Cette exonération sera compensée par l'État, en se basant sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2023.

L'exonération de 15 ans commence l'année suivant l'achèvement des travaux.

Pour bénéficier de cette exonération, plusieurs critères sont à respecter :

- Un représentant de l'État dans le département délivre un agrément à partir du 1er janvier.
- La construction de ces logements date de plus de 40 ans au moment du dépôt de la demande d'agrément.
- À la construction, ces logements ont bénéficié d'un prêt réglementé ou bénéficient d'une convention à l'aide personnalisée au logement depuis leur construction.
- Les travaux permettent une nette amélioration du classement du logement en termes de performance énergétique et environnementale ; passant d'un classement « E », « F » ou « G » à « B » ou « A ». Pour les logements situés en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte ou Réunion, le classement attendu sera fixé par décret.
- Les travaux permettent aux logements de respecter des normes d'accessibilité, de qualité sanitaire (réseau d'eau, qualité air intérieur, ...) ou de sécurité d'usage (ascenseur, électricité, gaz, ...).

L'exonération sera portée à 25 ans si la demande d'agrément est réalisée entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026.

Par ailleurs il est à noter que la loi de finances met en place un fonds d'1.2 milliard d'euros sur trois ans pour accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements sociaux. 440 millions seront mobilisés dès 2024.

#### E. Performance énergétique et exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la LFI offre aux collectivités la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB, comprises entre 50 % et 100 % de la part qui leur revient. Sont éligibles :

- les logements de plus de 10 ans du fait de travaux de rénovation (supérieurs à 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur 3 ans). Cette exonération s'applique pendant 3 ans.
- les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la législation. Cette exonération s'applique pendant 5 ans.

Ces exonérations s'appliquent à compter de l'année 2025, si une délibération est prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre avant le 28 février 2025.

#### F. Police de la publicité extérieure



La compétence de la police de la publicité extérieure est transférée aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce transfert fait l'objet d'une compensation financière par l'Etat.

#### G. Temps d'activité périscolaires (TAP)

A noter que l'Etat met fin au 1<sup>er</sup> septembre 2025 au fonds qui participait au financement des temps d'activité périscolaires (TAP) initialement obligatoires puis facultatifs.

### III – Les relations financières entre la Commune et Quimperlé communauté

Le pacte financier et fiscal a été approuvé en conseil communautaire en juin 2023 et définitivement adopté le 16 novembre 2023. Toutefois, plusieurs chantiers d'importance en lien avec ce document restent ouverts et notamment la prise en compte des charges de centralité et la révision des fonds de concours.

Si le principe d'une prise en compte des charges spécifiques aux polarités secondaires du Pays de Quimperlé n'a pas été écarté, l'essentiel des discussions en cours se concentre sur la situation de la ville-centre. Ces échanges ont été rendus obligatoires en raison des observations de la Chambre régionale des comptes contenues dans ses récents rapports sur la gestion de Quimperlé communauté d'une part et de la ville de Quimperlé d'autre part. La ville de Quimperlé a établi un inventaire de demandes adressées tant à la communauté qu'aux autres communes (et principalement les communes qui lui sont limitrophes). A ce jour aucun consensus ne s'est dégagé ni sur les principes ni sur la méthode.

La réforme des fonds de concours alloués aux communes par la communauté devrait aboutir en 2024. A ce jour 21 dispositifs existent. La réforme vise trois objectifs :

1. Une simplification des procédures
2. Une mise en cohérence des différentes modalités d'attribution et de versement
3. Une amélioration du cadrage financier

L'état actuel des travaux conclut à une nécessaire priorisation qui se traduira de manière financière.

Priorité 1 :

- Sobriété foncière (démolition/reconstruction)
- Transition écologique/énergétique (maîtrise des consommations d'énergie et productions d'énergies renouvelables)
- Centralités (commerce)
- Ports

Priorité 2 :

- Equipements sportifs
- Santé
- Ecoles de musiques et de danse
- Lecture publique (en extinction car le plan est en cours de finalisation)
- Petit patrimoine

Un travail sur des montants plafonds et seuils a été effectué.

### IV – Deux points de vigilance, l'un sur les recettes, l'autre sur les dépenses

#### A – La part cible de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible)

Au cours de la dernière décennie, la DSR cible a été très dynamique : son montant décuplé pour atteindre plus de 240 000 € en 2023. C'est ce qui a permis de faire face à une augmentation des dépenses et à une baisse des dotations perçue par ailleurs (contribution au redressement des finances publiques).

La situation de Bannalec au regard de l'éligibilité à la DSR cible s'est dégradée au cours des dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rang DSR Cible	7 566	7 613	7 667	8 502	9 436	8 555

Le rang est déterminé en fonction d'un indice dépendant à 70% du potentiel financier par habitant et à 30% du revenu par habitant. Seules les 10 000 premières communes percevant cette part, cela laisse craindre une perte d'éligibilité. S'il est vraisemblable que cette dotation soit conservée en 2024, la prospective effectuée indique que la Commune de Bannalec ne devrait plus être éligible d'ici quelques années (aux alentours de 2027).

Il est à noter que cette prospective a été établie sans nouvelle contribution de la commune de Bannalec au redressement des finances publiques.

### B – L'augmentation considérable des dépenses d'électricité et de gaz

L'augmentation considérable des coûts de l'électricité et du gaz signalée dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 a conduit la commune de Bannalec à développer un plan de sobriété se donnant pour objectif une économie de consommation de 20% pour chacune de ces deux énergies. Au 31 décembre 2023, nous avons constaté une baisse de 32,1% en électricité et de 48,2% en gaz.

Des modifications techniques ont déjà été apportées et seront poursuivies notamment par le remplacement total de notre parc d'éclairage public par des LED bien moins consommatrices (actuellement le parc comprend 8% de LED).

La prospective est établie sur la base des consommations prévisibles et des coûts déjà connus dans le cadre de marchés pluriannuels issus de groupements de commandes pilotés par le syndicat départemental d'équipement et d'énergie du Finistère (SDEF).

\*  
\*   \*

## Analyse rétrospective

### 1. BUDGET GENERAL

#### Section de fonctionnement

##### Réalisations 2023

Dépenses	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
<b>Opérations réelles</b>	<b>5 093 249,50</b>	<b>4 681 069,29</b>	<b>91,91%</b>
011 Charges à caractère général	1 809 000,00	1 472 610,51	81,40%
012 Charges de personnel	2 643 000,00	2 635 819,80	99,73%
014 Atténuations de produits	54 039,00	50 347,00	93,17%
022 Dépenses imprévues	7 010,50	-	
65 Autres charges de gestion courante	491 900,00	453 338,52	92,16%
66 Charges financières	75 000,00	64 486,85	85,98%
67 Charges exceptionnelles	13 300,00	4 466,61	33,58%
68 Dotations provisions dépréciations			
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>521 045,21</b>	<b>326 017,07</b>	<b>62,57%</b>
042 Ordre de transferts entre section			
<i>Amortissement</i>	265 403,50	263 375,36	99,24%
<i>Ecritures de cessions</i>	62 641,71	62 641,71	100,00%
023 Virement section d'investissement	193 000,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 614 294,71</b>	<b>5 007 086,36</b>	<b>89,18%</b>

Pour mémoire, taux de réalisation 2022 : 86,25 %

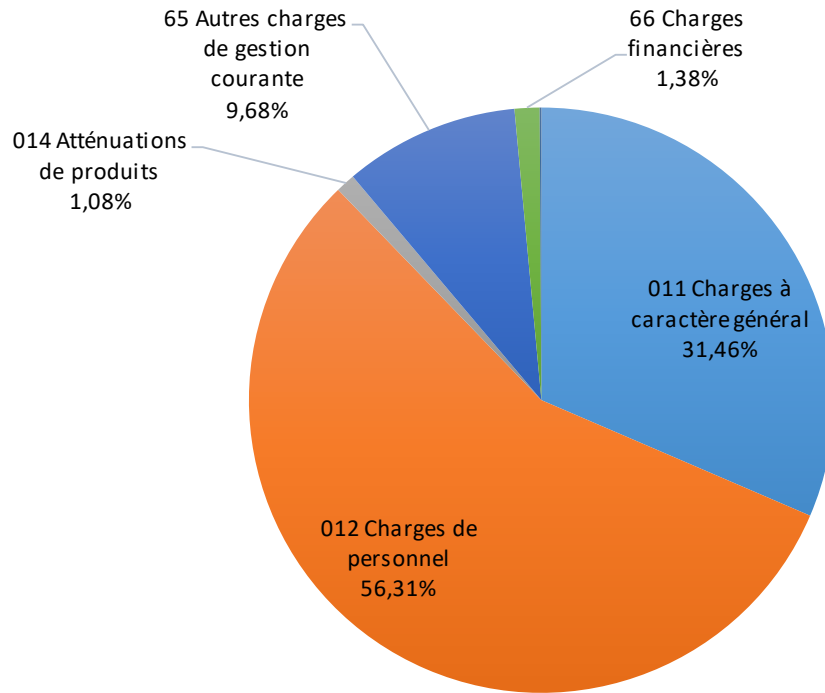
Recettes	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
<b>Opérations réelles</b>	<b>5 569 183,91</b>	<b>5 657 151,78</b>	<b>101,58%</b>
70 Produits des services	372 985,64	447 057,09	119,86%
73 Impôts et taxes	3 460 977,00	3 483 604,28	100,65%
74 Dotations subventions participations	1 514 844,00	1 535 550,24	101,37%
75 Autres produits gestion courante	57 500,00	60 188,55	104,68%
76 Produits financiers	-	12,20	
77 Produits exceptionnels	62 877,27	95 428,35	151,77%
013 Atténuation de charges	100 000,00	35 311,07	35,31%
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>45 110,80</b>	<b>44 340,14</b>	<b>98,29%</b>
722 Travaux en régie	30 000,00	26 105,44	87,02%
777 Quote-part des subventions	13 214,09	16 337,99	123,64%
7761 Différences/réalisations transférée	1 896,71	1 896,71	100,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 614 294,71</b>	<b>5 701 491,92</b>	<b>101,55%</b>

Pour mémoire, taux de réalisation 2022 : 103,21 %

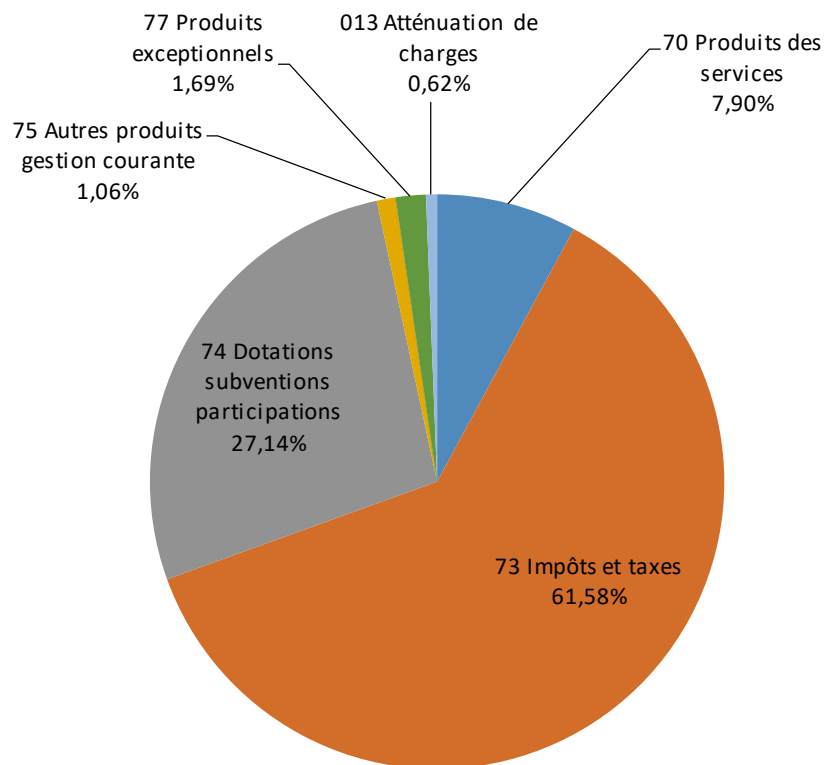
**Résultat de clôture :**

**694 405,56 €**

## Dépenses réelles de fonctionnement 2023



## Recettes réelles de fonctionnement 2023

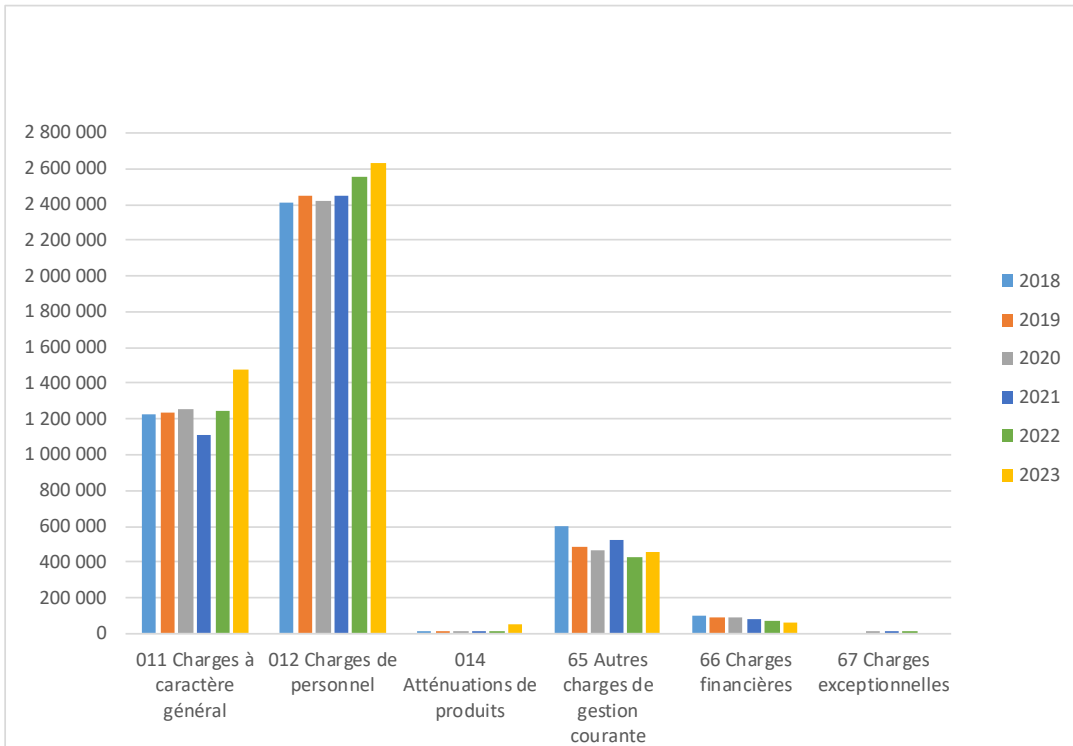


**Evolution des dépenses et des recettes de 2017 à 2023**

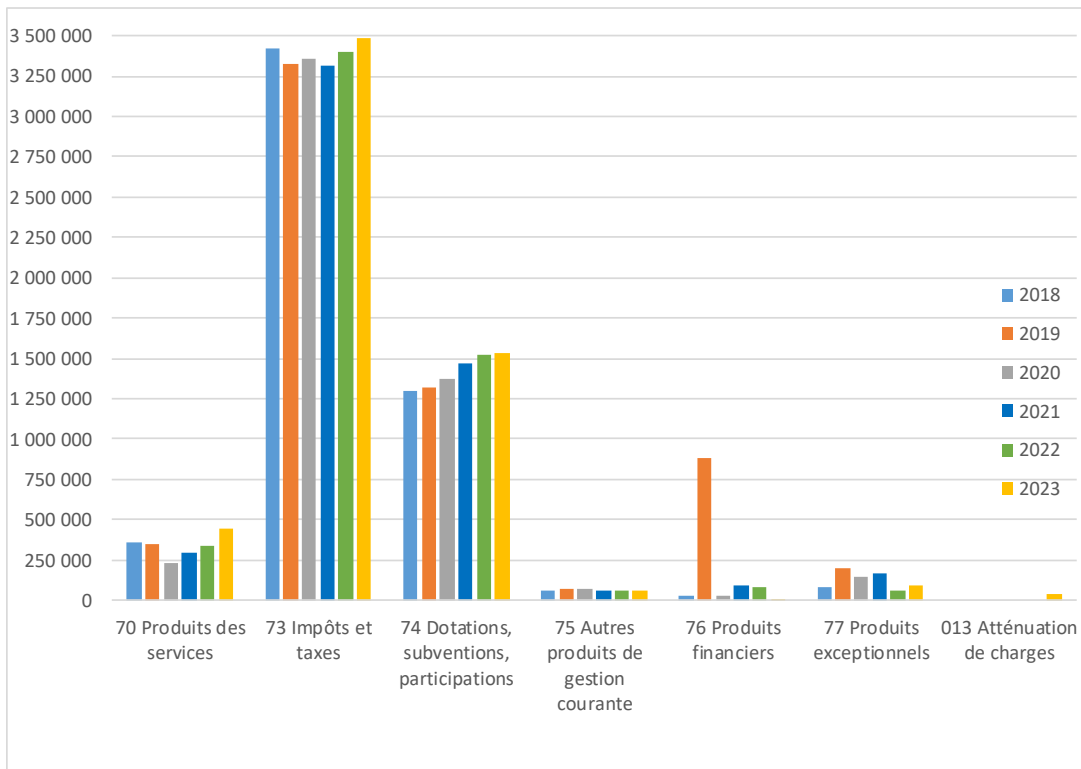
Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023 / 2022
<b>Opérations réelles</b>	<b>4 345 179,40</b>	<b>4 440 457,86</b>	<b>4 234 946,24</b>	<b>4 163 779,87</b>	<b>4 322 305,31</b>	<b>4 681 069,29</b>	<b>8,30%</b>
011 Charges à caractère général	1 225 718,95	1 237 552,10	1 256 196,14	1 108 409,81	1 247 191,89	1 472 610,51	18,07%
012 Charges de personnel	2 412 044,44	2 452 896,32	2 416 189,66	2 446 071,28	2 552 364,86	2 635 819,80	3,27%
014 Atténuations de produits	4 767,00	6 804,00	7 921,00	8 119,00	9 561,00	50 347,00	426,59%
65 Autres charges de gestion courante	599 805,50	482 739,70	463 275,62	523 366,49	431 248,34	453 338,52	5,12%
66 Charges financières	102 808,51	90 739,27	90 011,94	77 468,27	70 369,40	64 486,85	-8,36%
67 Charges exceptionnelles	35,00	169 726,47	1 351,88	345,02	4 832,17	4 466,61	-7,57%
68 Dotations provisions, dépréciation					6 737,65		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>165 440,26</b>	<b>1 271 791,10</b>	<b>213 555,59</b>	<b>286 775,74</b>	<b>269 248,91</b>	<b>326 017,07</b>	<b>21,08%</b>
Amortissement - Opérations de cessions	165 440,26	1 271 791,10	213 555,59	286 775,74	269 248,91	326 017,07	21,08%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 510 619,66</b>	<b>5 712 248,96</b>	<b>4 448 501,83</b>	<b>4 450 555,61</b>	<b>4 591 554,22</b>	<b>5 007 086,36</b>	<b>9,05%</b>
<b>Evolution</b>	<b>-0,13%</b>	<b>26,64%</b>	<b>-22,12%</b>	<b>0,05%</b>	<b>3,17%</b>	<b>9,05%</b>	
<b>Recettes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023 / 2022</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>5 266 453,29</b>	<b>6 150 965,99</b>	<b>5 213 565,16</b>	<b>5 391 598,15</b>	<b>5 465 000,34</b>	<b>5 657 151,78</b>	<b>3,52%</b>
70 Produits des services	364 839,81	350 952,08	227 122,93	292 208,62	334 021,32	447 057,09	33,84%
73 Impôts et taxes	3 425 542,90	3 328 752,08	3 360 406,02	3 316 396,88	3 403 289,17	3 483 604,28	2,36%
74 Dotations, subventions, participations	1 301 867,41	1 317 721,61	1 373 764,96	1 464 359,64	1 526 170,70	1 535 550,24	0,61%
75 Autres produits de gestion courante	64 653,97	68 051,94	74 630,53	60 130,90	56 742,18	60 188,55	6,07%
76 Produits financiers				18,17	5,49	12,20	122,22%
77 Produits exceptionnels	25 524,60	882 617,89	34 213,72	95 559,55	82 704,15	95 428,35	15,39%
013 Atténuations de charges	84 024,60	202 870,39	143 427,00	162 924,39	62 067,33	35 311,07	-43,11%
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>77 386,50</b>	<b>206 491,17</b>	<b>29 991,42</b>	<b>20 603,32</b>	<b>29 310,82</b>	<b>44 340,14</b>	<b>51,28%</b>
042 opérations d'ordre de transferts entre	2 200,00	2 200,00	-	5 089,29			
722 Travaux en régie	75 186,50	29 999,92	29 991,42	15 514,03	27 306,93	26 105,44	-4,40%
7761 différences sur réalisations		174 291,25			380,00	1 896,71	399,13%
777 Quote part des subv. d'invest.					1 623,89	16 337,99	906,10%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 343 839,79</b>	<b>6 357 457,16</b>	<b>5 243 556,58</b>	<b>5 412 201,47</b>	<b>5 494 311,16</b>	<b>5 701 491,92</b>	<b>3,77%</b>
<b>Evolution</b>	<b>5,29%</b>	<b>18,97%</b>	<b>-17,52%</b>	<b>3,22%</b>	<b>1,52%</b>	<b>3,77%</b>	



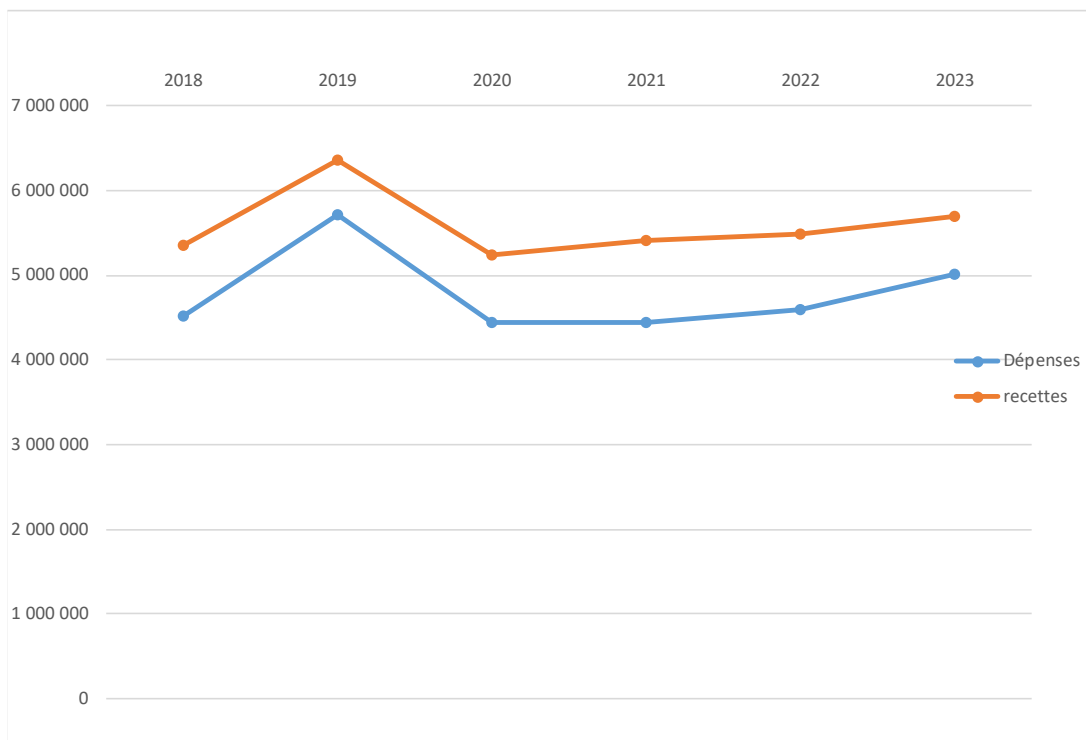
## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2018-2023



## Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2018-2023



## Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2018 à 2023



### Dépenses réelles 2023 : 4 681 069,29

011 charges à caractère général 1 472 610,51
012 charges de personnel 2 635 819,80
65 Autres charges de gestion courante 453 338,52
66 Charges financières : 64 486,85
014 Atténuations de produits 50 347,00
67 Charges exceptionnelles : 4 466,61
<b>Epargne brute 2023 : 976 082,49</b>

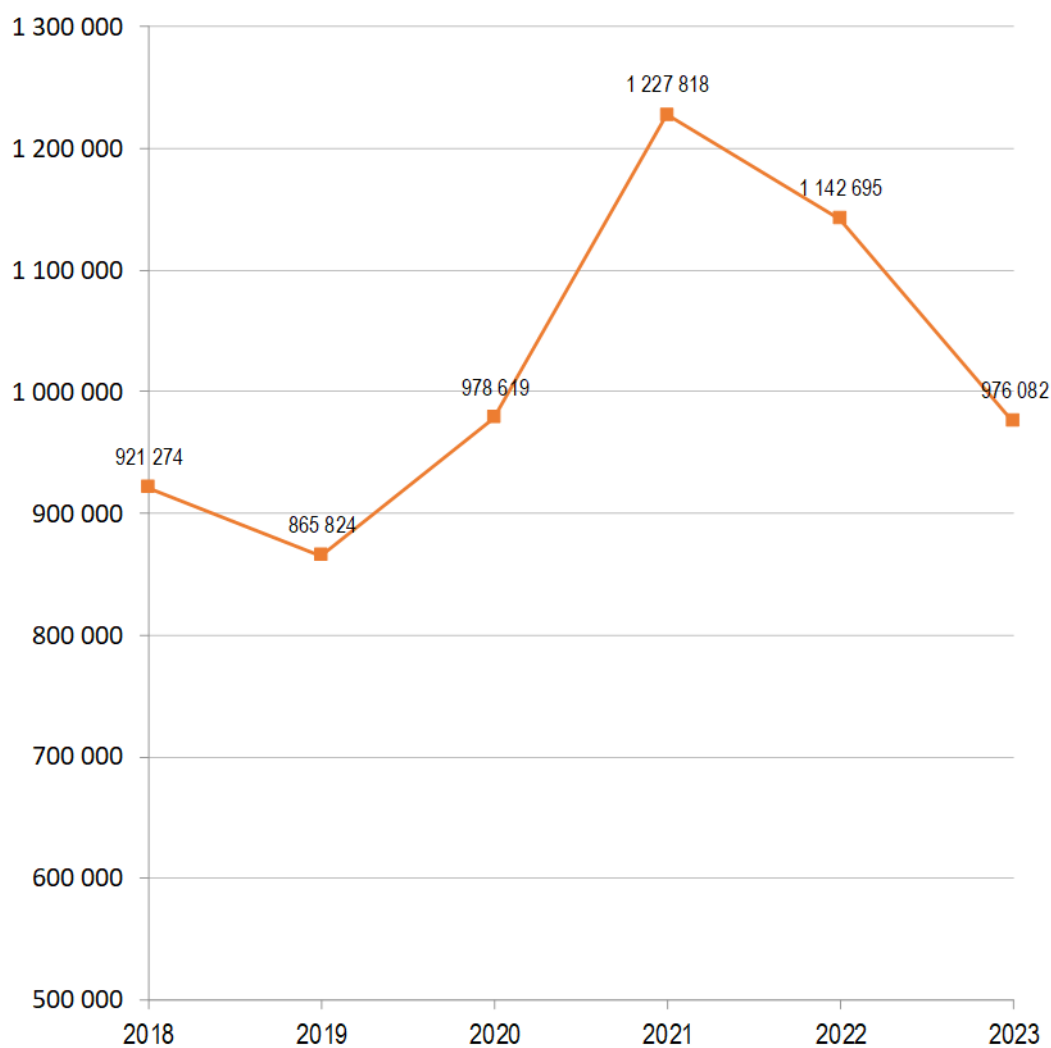
### Recettes réelles 2023 : 5 657 151,78

70 Produits des services : 447 057,09
73 Impôts et taxes 3 483 604,28
74 Dotations, subventions et participations : 1 535 550,24
013 Atténuation de charges : 35 311,07
75 76 et 77 155 629,10

## Evolution de l'épargne brute 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rec réelles	5 266 453,29	5 306 282,16	5 213 565,16	5 391 598,15	5 465 000,34	5 657 151,78
Dép réelles	4 345 179,40	4 440 457,86	4 234 946,24	4 163 779,87	4 322 305,31	4 681 069,29
<b>Epargne brute</b>	<b>921 273,89</b>	<b>865 824,30</b>	<b>978 618,92</b>	<b>1 227 818,28</b>	<b>1 142 695,03</b>	<b>976 082,49</b>

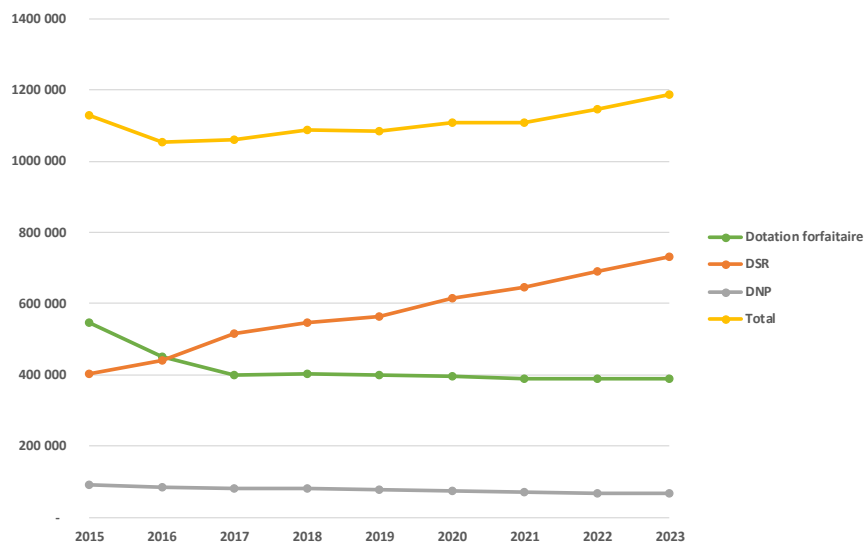
Evolution de l'épargne brute 2018 - 2023



### Evolution des dotations de l'Etat

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	545 952	449 224	399 884	401 379	399 018	397 673	390 052	389 596	387 500
DSR	403 290	441 860	514 252	547 095	564 100	615 447	645 974	689 949	733 314
DNP	92 646	85 466	80 684	79 415	77 513	75 488	71 108	68 391	66 785
FPIC	87 063	76 244	66 726	59 489	42 672	19 717	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 128 951</b>	<b>1 052 794</b>	<b>1 061 546</b>	<b>1 087 378</b>	<b>1 083 303</b>	<b>1 108 325</b>	<b>1 107 134</b>	<b>1 147 936</b>	<b>1 187 599</b>
Evolution (n/n-1)	3,53%	-6,75%	0,83%	2,43%	-0,37%	2,31%	-0,11%	3,69%	3,46%

### Evolution des dotations de l'Etat 2015-2023



### Evolution des contributions directes et des compensations

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
contributions directes	1 962 488	1 955 096	1 988 741	2 109 754	2 218 305	2 250 622	2 174 446	2 235 603	2 416 155
évolution n/n-1	7,14%	-0,38%	1,72%	6,08%	5,15%	1,46%	-3,38%	2,81%	8,08%
fiscalité reversée	919 873	923 976	928 168	916 822	748 823	735 910	727 863	711 986	693 696
évolution n/n-1	0,02%	0,45%	0,45%	-1,22%	-18,32%	-1,72%	-1,09%	-2,18%	-2,57%
compensation TH, TP	142 031	110 873	131 829	130 161	135 578	141 768	182 780	170 656	181 960
évolution n/n-1	-1,60%	-21,94%	18,90%	-1,27%	4,16%	4,57%	28,93%	-6,63%	6,62%
<b>TOTAL</b>	<b>3 024 392</b>	<b>2 989 945</b>	<b>3 048 738</b>	<b>3 156 737</b>	<b>3 102 706</b>	<b>3 128 300</b>	<b>3 085 089</b>	<b>3 118 245</b>	<b>3 291 811</b>
<b>EVOLUTION TOTALE</b>	<b>4,45%</b>	<b>-1,14%</b>	<b>1,97%</b>	<b>3,54%</b>	<b>-1,71%</b>	<b>0,82%</b>	<b>-1,38%</b>	<b>1,07%</b>	<b>5,57%</b>

### Evolution des bases d'imposition

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	6 677 155	6 496 436	6 567 814	6 699 046	6 996 136	7 194 913	640 007	634 210	762 816
évolution TH (n/n-1)	4,65%	-2,71%	1,10%	2,00%	4,43%	2,84%	-91,10%	-0,91%	20,28%
TFB	5 137 599	5 269 863	5 391 786	5 527 074	5 894 196	5 886 018	5 431 390	5 599 025	6 019 288
évolution TFB (n/n-1)	3,50%	2,57%	2,31%	2,51%	6,64%	-0,14%	-7,72%	3,09%	7,51%
TFNB	361 216	363 832	363 769	367 649	375 656	380 108	379 284	392 054	420 566
évolution TFNB (n/n-1)	0,37%	0,72%	-0,02%	1,07%	2,18%	1,19%	-0,22%	3,37%	7,27%

### Evolution des taux d'imposition

	2017	2018	2019	2020	2021*	2022	2023	Taux communaux moyens au niveau national
TH	14,18	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
FB	16,57	17,00	17,00	17,00	32,97	32,97	32,97	38,28
FNB	44,17	44,17	44,17	44,17	44,17	44,17	44,17	50,44

**BUDGET GENERAL - Section de fonctionnement**

Les réalisations 2023 s'élèvent, en dépenses de fonctionnement, à la somme de 5 007 086,36 €  
 Les réalisations 2023 s'élèvent, en recettes de fonctionnement, à la somme de 5 701 491,92 €

Le résultat de clôture est donc de 694 405,56 €

<u>En structure, pour les dépenses</u>		<u>EVOLUTION</u>
1. les charges de personnel (chapitre 012) représentent	52,64%	3,27%
2. les charges à caractère général (chapitre 011) représentent	29,41%	18,07%
3. les "Autres charges de gestion courante" (chapitre 65) représentent	9,05%	5,12%
4. les charges financières (chapitre 66)	1,29%	-8,36%
5. les atténuations de produits (chapitre 014)	1,01%	426,59%
6. les charges exceptionnelles (chapitre 67)	0,09%	-7,57%
7. les opérations d'ordre (chapitre 042)	6,51%	21,08%
<u>En structure, pour les recettes</u>		
1. les impôts et taxes (chapitre 73) représentent	61,10%	2,36%
2. les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent	26,93%	0,61%
3. les produits de service (chapitre 70) représentent	7,84%	33,84%
4. les atténuations de charge (chapitre 013) représentent	0,62%	-43,11%
5. les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	1,06%	6,07%
6. les produits exceptionnels (chapitre 77)	1,67%	15,39%
7. les opérations d'ordre (chapitre 042)	0,78%	51,28%

**DEPENSES****Les charges de personnel (Chapitre 012) ont augmenté de 3,27 % (+83455 €) :**

Augmentation du Régime indemnitaire au 1er janvier 2023  
 Augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023  
 Participation à la mutuelle au 1er septembre 2023

**Les dépenses à caractère général (Chapitre 011) ont augmenté de 18,07 % (+246496 €) :**

Avec principalement l'explosion des dépenses d'énergie (+76,24% soit + 168854 €), hausse moins conséquente que prévue avec la mise en place du plan de sobriété énergétique dans la collectivité et visant à réduire de 20% la consommation de chauffage énergie, électricité et gaz.

L'objectif a été largement dépassé avec une baisse de consommation de 32,1 % pour l'électricité et 48,2 % pour le gaz.

**Les charges de gestion courante (Chapitre 65) ont augmenté de 5,12 %, (+22090 €) :**

Augmentation des indemnités et charges des élus de 2,49% (augmentation du point d'indice au 1er juillet).  
 Augmentation des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé de 3,16%.

**Les charges financières (Chapitre 66) ont diminué de 8,36% (-5883 €)**

Pas d'emprunt contracté depuis 2019.  
 Les emprunts arrivés à échéance en 2023 (1 en avril, 2 en juillet et 1 en novembre) ont contribué à baisser les intérêts.

**Les atténuations de produits (Chapitre 014) ont augmentées de 426,59 % (+40786 €) :**

Hausse exceptionnelle qui concerne la récupération du trop perçu de compensation de TH (Taxe Habitation) versée par l'état soit 43 039,00 €. La commune avait décidé d'augmenter le taux de TH après la réforme et cette hausse n'aurait pas dû donner lieu à compensation.

**Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)**

Peu de charges exceptionnelles en 2023.

**RECETTES****Les produits des services (Chapitre 70) augmentent de 34,84 % (+113036 €) :**

Attention, cette hausse est due principalement au changement d'imputation pour la refacturation des frais de personnels et fournitures pour la maison de l'enfance auprès de Quimperlé Communauté.

Cette dépense était prévue au BP2023 mais au chapitre 013 "Atténuations de charges".



Le montant au CA 2023 de 88 810,52 € correspond à 2 années de facturation, à savoir 2022 et 2023.

Les autres produits de service par rapport à 2022

- Restaurant scolaire, en baisse de 2,67 %, -5877 € (moins d'élèves et + de familles avec des QF + bas)
- Garderie périscolaire, en hausse de 18,02 %, +6377 € (retour à la normale après le COVID)
- Concessions, en baisse de 65,23 %, -5792 € (fluctuabilité observée sur exercices antérieurs)
- Locations gîte étape, en baisse de 19,91 %, -3593 €
- Location minibus et chapitiaux, en hausse de 57,83 %, +1926 €

**Les impôts et taxes (Chapitre 73) augmentent de 2,36 % (+80315 €):**

- Taxes foncières et assimilées, en hausse de 8,09 %, +180000 €
- Attributions de compensation, en baisse de 3,38 %, -19608 € (intégration du coût du conseiller numérique + rattrapage coût réel antérieur ADS, informatique, risques professionnels)
- Dotation de solidarité, en hausse de 0,99 %, +1318 €
- Droits de place, en hausse de 23,26 % (rattrapage 2022)
- Taxes sur les pylônes, en hausse de 4,90 %, +6934€
- Taxes droits d'enregistrement (droits de mutation), en baisse de 29,61 % (-90580 €)

**Les dotations, subventions et participation (Chapitre 74) augmentent de 0,61 %, +9380 € :**

- Dotation forfaitaire (DGF), en baisse de 0,54 %, -2096 €
- Dotation solidarité rurale, en hausse de 6,29 %, +43365 €
- Dotation nationale de péréquation, en baisse de 2,35 %, -1606 €
- Autres dotations, en hausse de 9,25 % (pour contrats aidés)
- Etat - Compensation au titre des exonérations de TF, en hausse de 6,62 %, +11304 €
- Autres participations et attributions, en baisse de 22,28 %, -44181 € (disparition du contrat Enfance Jeunesse)

**Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) augmentent de 6,07 % (+3446 €)**

- Revenu des immeubles, une hausse de 6,07 %, +3446 €

**Les produits exceptionnels (Chapitre 77) augmentent de 15,39 %, +12724 €**

- Autres produits exceptionnels (remboursement non valeur budget Eau et Assainissement, en baisse de 85,19 % (-29291 €)
- Produits des cessions, en hausse de 188,30 % (+39675 €), dont vente parcelle Stang Huel à AGRIBANNALEC
- Produits exceptionnels divers, en hausse de 8,12 % (+2160 €) dont le remboursement sinistre vitrages Mona Ozouf

**Les atténuations de charge (013) ont diminué de 43,11 % (-26756 €) :**

Ce chapitre concerne le remboursement d'indemnités journalières ainsi que le remboursement des décharges syndicales.

Il comprenait également l'indemnisation par Qlé Communauté du transfert des budgets EAU et ASSAINISSEMENT. La convention a pris fin au 31/12/2022 donc pas d'indemnisation en 2023 (17 530 € en 2022).

Remboursement sur rémunération du personnel, une baisse de 37,91 % (la commune n'étant pas assurée sur la maladie ordinaire).

**RECAPITULATIF SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

La clotûre du budget de fonctionnement (recettes-dépenses) est excédentaire de : **694 405,56 €**

L'épargne brute (recettes réelles-dépenses réelles), aussi appelée capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à :

976 082,49 €. Elle est en baisse de 14,58 %.

L'épargne nette 2023 (Epargne brute-remboursement du capital de la dette) s'élève à 525 682,30 €.

Elle est en baisse de 20,49 %.

## Section d'investissement

### Réalisations 2023

Dépenses par chapitres	BP 2023	CA 2023
<b>Opération réelles</b>	<b>3 025 661,71</b>	<b>1 554 693,44</b>
20 Immobilisations incorporelles	169 019,01	86 529,40
204 Subventions d'équipement	271 113,44	52 785,14
21 Immobilisations corporelles	1 952 173,69	731 755,44
23 Immobilisations en cours	162 855,57	233 223,27
13 Subventions d'investissement	-	-
16 Emprunts et dettes	470 000,00	450 400,19
26 Participations et créances rattachées	500,00	-
27 Autres immobilisations financières		
020 Dépenses imprévues		
<b>040 opérations d'ordre</b>	<b>45 110,80</b>	<b>44 340,14</b>
Travaux en régie	30 000,00	26 105,44
Reprise sur subvention	13 214,09	16 337,99
Cessions	1 896,71	1 896,71
<b>041 opérations patrimoniales</b>	<b>121 003,20</b>	<b>690,00</b>
21312 Bâtiments scolaires	57 114,00	
2138 Autres constructions	33 889,20	
2184 mobilier		690,00
2313 Constructions	30 000,00	-
001 Solde exécution section	-	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 191 775,71</b>	<b>1 599 723,58</b>

### Détail des opérations d'investissement

Opérations	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	RAR 2023
114 - Matériel mobilier scolaire	73 037,00	45 292,10	62,01%	1 057,01
117 - Travaux école primaire	169 145,00	32 449,48	19,18%	9 120,00
130 - Travaux au cimetière	15 500,00	1 612,73	10,40%	147,18
132 - Travaux de voirie	618 500,00	263 289,66	42,57%	91 013,18
133 - Travaux urbains	291 025,00	102 924,65	35,37%	139 924,69
136 - Bâtiments communaux	373 835,00	141 765,13	37,92%	45 685,54
137 - Travaux Ecole maternelle	71 209,00	31 242,47	43,87%	13 923,65
141 - Matériel mobilier divers	135 900,00	65 378,24	48,11%	4 194,90
146 - Acquisition de terrains	50 000,00	17 289,79	34,58%	-
147 - Matériel sportif	18 951,00	2 428,80	12,82%	2 688,00
152 - Document unique	6 000,00	2 214,00	36,90%	-
158 - Acquisition matériel transport	210 000,00	209 363,24	99,70%	-
163 - Travaux au stade	126 000,00	82 436,40	65,43%	-
167 - Travaux à l'église	15 000,00	4 198,80	27,99%	570,00
175 - Acquisition d'immeuble	82 210,00	-	0,00%	32 210,00
177 - Restauration chapelles	8 000,00	-	0,00%	2 643,20
192 - Gîte	9 000,00	-	0,00%	3 565,67
197 - Cuisine centrale	63 674,00	54 101,95	84,97%	-
199 - Stade athlétisme	8 000,00	-	0,00%	-
200 - Nouvelle médiathèque	65 608,00	16 558,03	25,24%	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 410 594,00</b>	<b>1 072 545,47</b>	<b>44,49%</b>	<b>346 743,02</b>

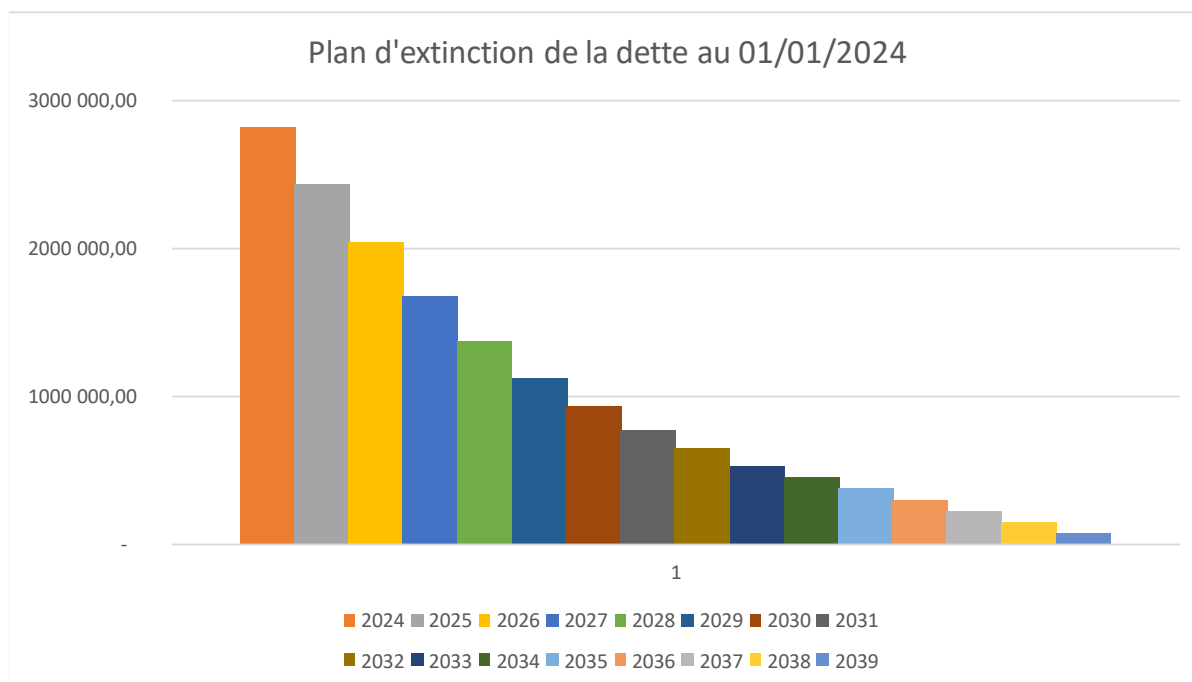
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opération réelles</b>	<b>1 163 590,62</b>	<b>1 175 002,73</b>
10 Dotations, fonds divers, réserves	1 045 756,94	1 068 080,25
13 Subvention d'investissement	92 202,00	101 603,42
16 Emprunts et dettes	-	-
20 Immobilisations incorporelles	-	-
21 immobilisations corporelles	-	152,38
23 Immobilisations en cours	-	-
27 Autres immobilisations financières	36 376,68	5 166,68
024 Produits de cessions	- 10 745,00	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>642 048,41</b>	<b>326 707,07</b>
040 Amortissement	328 045,21	326 017,07
041 Opérations patrimoniales	121 003,20	690,00
021 Virement de la section de fonctionnement	193 000,00	
<b>001 Solde positif reporté</b>	<b>1 386 136,68</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 191 775,71</b>	<b>1 501 709,80</b>
<b>Résultat de clôture :</b>		<b>- 98 013,78 €</b>

### Dette

n° emprunt	Année d'encaissement	Dernière année de remboursement	Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2024
26	2008	2023	caisse d'épargne	-
27	2008	2023	crédit agricole	-
28	2008	2023	crédit agricole	-
29	2008	2023	SFIL-DEXIA	-
108	2024	2025	crédit agricole	10 525,65
30	2011	2026	crédit agricole	78 310,06
31	2011	2026	crédit mutuel	55 000,00
32	2012	2027	caisse d'épargne	134 477,95
33	2013	2027	caisse d'épargne	133 333,48
34	2012	2027	crédit agricole	150 000,14
35	2013	2027	crédit mutuel	152 123,89
36	2013	2028	Banque Postale	218 426,07
107	2024	2030	crédit agricole	31 250,00
101	2016	2031	crédit mutuel	257 832,90
102	2017	2032	crédit mutuel	372 323,59
21	2000	2032	CDC	23 503,67
106	2019	2039	caisse d'épargne	1 200 000,00
				<b>2 817 107,40</b>

PLAN EXTINCTION DE LA DETTE PAR ANNEE :

ANNEE	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
2024	386 647,07	56 107,90	442 754,97
2025	391 599,33	45 234,77	436 834,10
2026	360 892,52	33 505,98	394 398,50
2027	308 520,05	21 721,97	330 242,02
2028	242 411,60	15 149,60	257 561,20
2029	191 890,84	11 298,13	203 188,97
2030	158 706,73	8 899,54	167 606,27
2031	130 137,88	7 081,24	137 219,12
2032	121 301,38	5 741,31	127 042,69
2033	75 000,00	4 620,94	79 620,94
2034	75 000,00	3 923,44	78 923,44
2035	75 000,00	3 225,94	78 225,94
2036	75 000,00	2 528,44	77 528,44
2037	75 000,00	1 830,94	76 830,94
2038	75 000,00	1 133,44	76 133,44
2039	75 000,00	435,94	75 435,94
2040			-
<b>TOTAL</b>	<b>2 817 107,40</b>	<b>222 439,52</b>	<b>3 039 546,92</b>



**Evolution de la charge de la dette**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette (01/01/n)	4 044 376,49	3 596 521,60	4 867 760,71	4 392 588,81	3 707 788,07	3 225 731,26	2 817 107,40
Annuité	549 772,77	509 948,53	575 821,43	765 015,17	547 526,47	511 728,24	442 754,97
Capital	439 839,16	416 229,19	481 690,72	684 795,30	481 526,47	451 112,51	386 647,07
Intérêts	109 933,61	93 719,34	94 130,71	80 219,87	66 000,00	60 615,73	56 107,90
Annuité/hab	95,02	87,95	98,99	131,42	94,00	88,06	75,44
Dette/hab	698,99	620,30	836,82	754,61	636,53	555,11	480,00

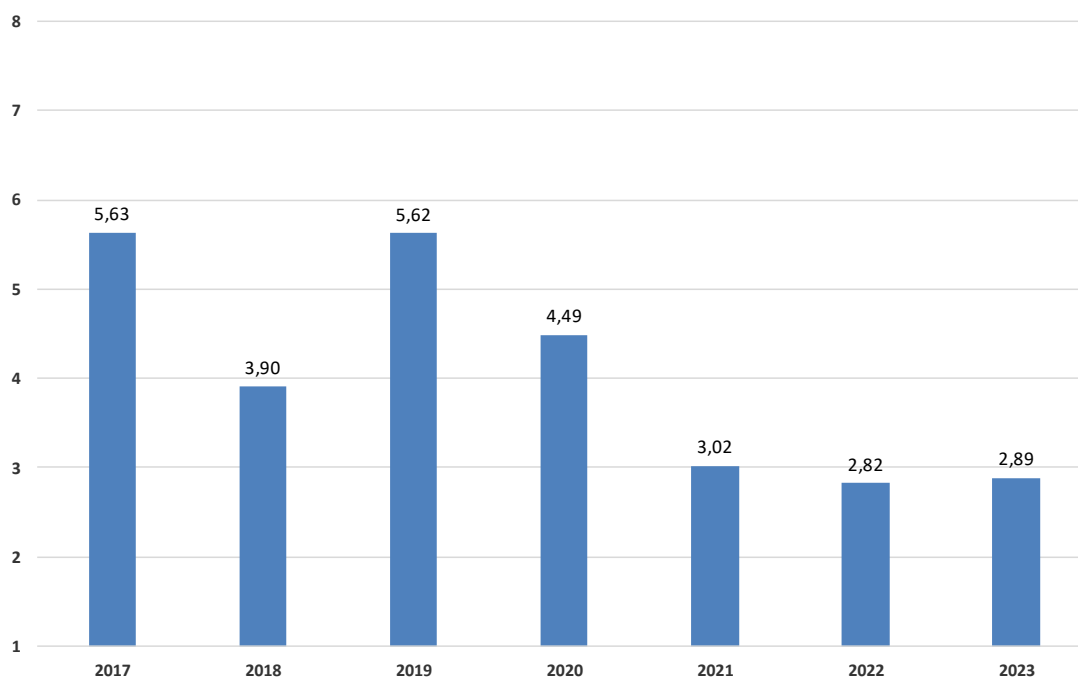
**Evolution de l'épargne nette**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	718 766	921 273	865 824	978 619	1 227 818	1 142 695	976 082
Capital	469 904	465 529	433 432	499 871	684 800	481 526	450 400
<b>Epargne nette</b>	<b>248 862</b>	<b>455 744</b>	<b>432 392</b>	<b>478 748</b>	<b>543 018</b>	<b>661 169</b>	<b>525 682</b>

**Evolution de la solvabilité**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	4 044 376,49	3 596 521,60	4 867 760,71	4 392 588,81	3 707 788,07	3 225 731,26	2 817 107,40
Epargne brute	718 766	921 273,00	865 824,30	978 618,92	1 227 818,28	1 142 695,03	976 082,49
<b>Solvabilité</b>	<b>5,63</b>	<b>3,90</b>	<b>5,62</b>	<b>4,49</b>	<b>3,02</b>	<b>2,82</b>	<b>2,89</b>

**Solvabilité 2017-2023**  
**Encours de la dette/Epargne brute (exprimée en années)**





## BUDGET GENERAL - Section d'investissement

Les réalisations 2023 s'élèvent, en dépenses d'investissement, à la somme de 1 599 723,58 €.

Les réalisations 2023 s'élèvent, en recettes d'investissement, à la somme de 1 501 709,80 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de 98 013,78 €.

La collectivité n'a pas fait de recours à l'emprunt depuis 2019.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent en 2023 à : 1 501 709,80 €

Voici les principales par ordre décroissant :

Excédent de fonctionnement capitalisé	60,12%
FCTVA	7,84%
Subventions	6,77%
Taxe d'aménagement	3,17%

Les **dépenses "Opérations Equipement"** s'élèvent en 2023 à : 1 104 293,25 € (hausse de 23 % , +207759 €)

Voici les dépenses les plus importantes par ordre décroissant :

Voirie (opération 132)	23,84%
Acquisition matériel de transport (opération 158)	18,96%
Bâtiments communaux (opération 136)	12,84%
Travaux urbains	9,32%

Des études ont été faites pour la rénovation de l'école Mona Ozouf pour un montant de 23 382 € et pour la rénovation du complexe Pierre BOEDEC pour un montant de 20 191,20 €

Le **capital restant** dû de la dette s'élève à 2 817 107,40 € au 31/12/2023.

Quatre **emprunts** se sont achevés en 2023, . Il faudra attendre 2025 pour la prochaine clôture d'échéance.

Les **subventions** départementales pour les équipements de TANGRAM ont été versées :

Nouvelle médiathèque, matériel informatique et audiovisuel+RFID	7 877,00 €
Nouvelle médiathèque, documents	14 000,00 €

Autres **subventions** versées :

Voirie	40 000,00 €
Foot 5	20 000,00 €
Plan de relance des cantines	8 075,00 €
CNI Passesports	3 507,70 €
Acquisition matériels	5 893,72 €

La **solvabilité** correspond au stock de la dette divisé par l'épargne brute. Elle indique le nombre d'années nécessaires à rembourser la dette si la totalité de l'épargne brute dégagée était affectée à ce désendettement. En 2023, elle s'élève à **2,89** années.

L'**épargne nette** (épargne brute-remboursement du capital de la dette) s'élève pour 2023 à **525 682,30 €**.

## 2. BUDGETS ANNEXES

### Budget "Ateliers relais"

#### Réalisations 2023 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>14 800,00</b>	<b>4 086,77</b>
011 Charges à caractère général	12 200,00	4 086,77
65 Autres charges de gestion courante	600,00	-
66 Charges financières	-	-
67 Charges exceptionnelles	600,00	-
68 Dotations amortissement et provisions	700,00	-
022 Dépenses imprévues	700,00	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 450,00</b>	-
023 Virement à la section d'investissement	1 450,00	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 250,00</b>	<b>4 086,77</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>16 250,00</b>	<b>17 938,59</b>
70 Produits des services	250,00	240,39
73 Impôts et taxes	-	-
75 Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 698,20
<b>Opérations d'ordre</b>	-	-
002 Solde positif reporté	-	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 250,00</b>	<b>17 938,59</b>

**Résultat de clôture : 13 851,82 €**

#### Réalisations 2023 / Investissement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>188 337,16</b>	-
21 Immobilisations corporelles	66 600,00	-
23 Immobilisations en cours	110 000,00	-
16 Emprunts et dettes	-	-
020 Dépenses imprévues	11 737,16	-
<b>Opérations d'ordre</b>	-	-
Déficit reporté	-	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>188 337,16</b>	-
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>186 887,16</b>	<b>11 426,61</b>
001 Excédent ou déficit invest report	175 460,55	-
10 Dotations, fonds divers	11 426,61	11 426,61
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 450,00</b>	-
021 Virement de la section de fonctionnement	1 450,00	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>188 337,16</b>	<b>11 426,61</b>

**Résultat de clôture : 11 426,61 €**

## Budget "Pompes funèbres"

### Réalisations 2023 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>20 669,63</b>	<b>15 456,28</b>
011 Charges à caractère général	8 200,00	3 456,28
012 Charges de personnel	12 000,00	12 000,00
022 Dépenses imprévues	139,74	-
65 Autres charges de gestion courante	-	-
67 Charges exceptionnelles	249,89	-
68 Dotations aux amortissement pour dépréciation	80,00	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 130,37</b>	<b>1 130,37</b>
023 Virement à la section investissement	1 000,00	-
042 Ordre transfert entre sections	1 130,37	1 130,37
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>22 800,00</b>	<b>16 586,65</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>21 301,60</b>
70 Produits de services	20 000,00	21 301,60
75 Autres produits de gestion courante	-	-
76 Produits financiers	-	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
001 Solde positif reporté	-	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 000,00</b>	<b>21 301,60</b>

**Résultat de clôture :**

**4 714,95 €**

### Réalisations 2023 / Investissement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>59 915,96</b>	<b>-</b>
21 Immobilisations corporelles	26 000,00	-
23 Immobilisations en cours	30 000,00	-
020 Dépenses imprévues	3 915,96	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>59 915,96</b>	<b>-</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>57 785,59</b>	<b>1 855,47</b>
1068 Autres réserves	1 855,47	1 855,47
001 Solde positif reporté	55 930,12	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 130,37</b>	<b>1 130,26</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00	-
040 Opération ordre transfert entre sections	1 130,37	1 130,26
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>59 915,96</b>	<b>2 985,73</b>

**Résultat de clôture :**

**2 985,73 €**

## Budget "Logements sociaux"

### Réalisations 2023 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>5 683,00</b>	<b>3 828,99</b>
011 Charges à caractère général	2 091,00	716,64
65 Autres charges de gestion courante	100,00	-
66 Charges financières	3 113,00	3 112,35
022 Dépenses imprévues	379,00	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>4 990,00</b>	<b>-</b>
023 Virement à la section d'investissement	4 990,00	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 673,00</b>	<b>3 828,99</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>10 673,00</b>	<b>11 006,92</b>
70 Produits des services	373,00	396,00
73 Impôts et taxes	-	-
75 Autres produits de gestion courante	10 300,00	10 610,92
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002 Solde positif reporté	-	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 673,00</b>	<b>11 006,92</b>

Résultat de clôture :

**7 177,93 €**

### Réalisations 2023 / Investissement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>11 949,00</b>	<b>5 770,65</b>
21 Immobilisations corporelles	1 200,00	-
23 Immobilisations en cours	4 200,00	-
16 Emprunts et dettes	5 771,00	5 770,65
020 Dépenses imprévues	778,00	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>46 760,55</b>	<b>-</b>
001 déficit reporté	46 760,55	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>58 709,55</b>	<b>5 770,65</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>53 719,55</b>	<b>7 287,29</b>
10 dotations, fonds divers	7 287,29	7 287,29
13 Subventions	-	-
16 Emprunts et dettes	46 432,26	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>4 990,00</b>	<b>-</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	4 990,00	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58 709,55</b>	<b>7 287,29</b>

Résultat de clôture :

**1 516,64 €**

## Budget "Réseau de chaleur"

### Réalisations 2023 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>87 449,00</b>	<b>73 957,30</b>
011 Charges à caractère général	76 900,00	64 608,49
012 Charges de personnel	6 000,00	6 000,00
65 Autres charges de gestion courante	-	-
66 Charges financières	3 349,00	3 348,81
022 Dépenses imprévues	1 200,00	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>19 250,03</b>	<b>18 161,08</b>
6811 Dotation aux amortissement	18 161,08	18 161,08
023 Virement à la section d'investissement	1 088,95	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>106 699,03</b>	<b>92 118,38</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>94 000,00</b>	<b>108 528,82</b>
70 Vente de produits fabriqués	87 000,00	108 528,82
73 Impôts et taxes	-	-
002 Résultat reporté	7 000,00	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>12 699,03</b>	<b>12 699,03</b>
777 Quote part des subv	12 699,03	12 699,03
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>106 699,03</b>	<b>121 227,85</b>
<b>Résultat de clôture :</b>		<b>29 109,47 €</b>

### Réalisations 2023 / Investissement

Dépenses	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>59 548,51</b>	<b>13 991,43</b>
16 Emprunts et dettes	13 992,00	13 991,43
21 Immobilisations corporelles	26 556,51	-
23 Immobilisation en cours (hors opération)	16 000,00	-
020 Dépenses imprévues	3 000,00	-
001 Solde exécution reporté	-	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>12 699,03</b>	<b>12 699,03</b>
1391 Reprise sur subvention d'équipement	12 699,03	12 699,03
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>72 247,54</b>	<b>26 690,46</b>
Recettes	BP 2023	CA 2023
<b>Opérations réelles</b>	<b>52 997,51</b>	<b>15 489,72</b>
10 Dotations, fonds divers	15 489,72	15 489,72
16 Emprunts et dettes	-	-
001 Solde positif reporté	37 507,79	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>19 250,03</b>	<b>18 161,08</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 088,95	-
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	18 161,08	18 161,08
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>72 247,54</b>	<b>33 650,80</b>
<b>Résultat de clôture :</b>		<b>6 960,34 €</b>

## Analyse prospective

### Budget Général

#### Section de fonctionnement

#### Simulation CA 2024

DEPENSES	CA 2023	Evolution retenue	CA 2024
<b>CHAPITRES</b>	<b>4 681 069,29</b>	3,03%	<b>4 823 088,67</b>
011 Charges à caractère général	1 472 610,51	-12,68%	1 285 820,85
012 Charges de personnel	2 635 819,80	7,94%	2 845 000,00 *
014 Atténuations de produits	50 347,00	-76,79%	11 683,65
65 Autres charges de gestion courante	453 338,52	33,41%	604 790,69
66 Charges financières	64 486,85	-13,92%	55 510,48
67 Charges exceptionnelles	4 466,61	354,10%	20 283,00
68 Dotations provisions dépréciation			
RECETTES	CA 2023	Evolution retenue	CA 2024
<b>CHAPITRES</b>	<b>5 657 151,78</b>		<b>5 696 015,53</b>
70 Produits des services	447 057,09	-9,7%	403 910,00
73 Impôts et taxes	3 483 604,28	2,6%	3 574 996,84
74 Dotations, subventions, participations	1 535 550,24	4,0%	1 596 716,37
75 Autres produits de gestion courante	60 188,55	2,0%	61 392,32
76 Produits financiers	12,20	-100,0%	
77 Produits exceptionnels	95 428,35	-94,8%	5 000,00
013 Atténuation de charges	35 311,07	-32,0%	24 000,00
Travaux en régie			30 000,00

\* +7,94 % en 2024 (3 nouveaux agents) puis estimé à 2,5 % les années suivantes.

Epargne brute	<b>872 926,86</b>
Remboursement capital de la dette	386 647,07
Epargne nette 2024	486 279,79



**FINANCEMENT 2024 DE L'INVESTISSEMENT (PROSPECTIVE FINANCIERE RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES)**

Dépenses d'investissement hors dette	1 426 113,00	D
FCTVA	105 000,00	R
Taxe d'aménagement	30 000,00	
Produits des cessions	150 000,00	R
Epargne nette 2024	486 279,79	R
Subventions attendues	98 000,00	R
Recours à l'emprunt	356 833,21	R
Excédent brut de clôture 2024	- 200 000,00	R-D
Excédent de clôture reporté (années antérieures investissement et fonctionnement) dont résultat SIVOM (+200K€)	2 183 138,31	
Excédent global de clôture	1 983 138,31	

1 226 113,00

*Cette simulation est calculée sans augmentation de la fiscalité, en conservant la DSR Cible, en utilisant les réserves cumulées antérieures à hauteur de 200 K€ et en ayant recours à un emprunt de 356 833,21 €.*

La nécessité de maîtriser au plus près les dépenses de fonctionnement est devenue primordiale dans un contexte d'inflation généralisée et de crise des coûts de l'énergie.

La commune a mis en place un plan de sobriété énergétique ayant pour objectif de réduire de 20% nos consommations d'électricité et de gaz (par rapport à 2021, dernier exercice connu au moment de l'élaboration du plan).

les résultats 2023 ont largement dépassé les objectifs puisque la réduction est de 32,1 % pour l'électricité et de 48,2 % pour le gaz.

La collectivité se désendette, quatre emprunts sont arrivés à échéance en 2023. Des gros investissements sont envisagés : la rénovation de l'école MONA OZOUF, la rénovation du complexe PIERRE BOEDEC, une maison de recueillement, la sécurisation des abords du collège, un abri aux services techniques,...

Pour mettre en œuvre ces projets, la collectivité étudie la possibilité de mobiliser une partie de ses réserves cumulées. Des subventions vont sûrement être attribuées mais le recours à l'emprunt reste inévitable.